



Notre-Dame-de
Lourdes

837 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0
Tél. : 819-385-4315 Courriel : info@municipalitelourdes.com

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT # 333-2022 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES

À la séance du 07 mars 2022 à 20h00, le conseil municipal a adopté le règlement # 333-2022 relatif au traitement des élus (salaire et allocation).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement sur demande en tout temps via le courriel de la municipalité à info@municipalitelourdes.com ou sur la boîte vocale du 819-385-4315 poste 4000. Il est également possible d'en prendre connaissance en personne au bureau municipal pendant les heures d'ouverture au 837 rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 09 mars 2022.

Pierre-Charles Drapeau
Secrétaire-trésorier / directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Charles Drapeau, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal, 837 rue Principale;
- Salle communautaire, 898 rue Principale;
- Site internet de la municipalité, www.municipalitelourdes.com

En foi de quoi je donne ce certificat ce 09^e jour du mois de mars 2022.

Pierre-Charles Drapeau
Directeur général et secrétaire trésorier